



Bienvenue



Livret d'accueil
Rentrée 2011

SOMMAIRE

Éditorial	Page 3
I – TRANSPORT ET DÉMÉNAGEMENT	Page 4
• Cas général	
• Cas particuliers	
• Absence de prise en charge	
II – TRAITEMENT – FINANCES	Page 5
• Avance sur traitement	
• Certificat de cessation de paiement	
• Rémunération	
• Impôts	
• Indemnité d'éloignement	
• Congés bonifiés	
• Bonification de retraite	
III – VIE PRATIQUE	Page 7
• Banques et consommation	
• Logement à l'arrivée	
• Location	
• Véhicule	
• Circulation	
• Liaisons aériennes	
• Climat et santé	
• Chikungunya	
• Scolarisation des enfants	
IV – ÉDUCATION	Page 10
• Établissements scolaires	
• Calendrier scolaire	
• Conditions de travail	
V – LOISIRS ET CULTURE	Page 11
• Médias	
• Culture et spectacles	
• Sports et nature	
VI – LE SNES À LA RÉUNION	Page 13
• Le premier syndicat de l'académie	
VII – ADRESSES UTILES	Page 14
FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE	Page 15
JOINDRE LE SNES	Page 16

ÉDITORIAL

Cher(e) collègue,

vous avez obtenu votre affectation à La Réunion. D'avance, nous vous souhaitons la bienvenue dans l'île, et espérons vous compter bientôt parmi nous.

Le SNES de La Réunion met tout en œuvre pour que la deuxième phase du mouvement et votre future arrivée se déroulent au mieux et vous livre à cet effet trois publications :

- le **Snes-info n°177, spécial mutations intra** vous présente les enjeux du mouvement et vous informe sur le barème de l'académie de La Réunion ;
- www.reunion.snes.edu : notre site internet sur lequel vous retrouverez les différentes circulaires, les « barres » d'entrées dans les différentes zones, etc. ;
- Le présent **livret d'accueil**.

Cette dernière se veut plus générale sans pour autant être exhaustive. Les problèmes pratiques, familiaux, administratifs et financiers ne peuvent être évacués et le SNES s'efforce, en vous communiquant les informations qui suivent, de vous guider dans vos démarches en éclairant vos choix. La chose est d'autant plus nécessaire que la réglementation concernant les DOM est extrêmement disparate, touffue, fluctuante, du fait des adaptations multiples qu'elle a subies depuis l'époque coloniale, la départementalisation (1946), puis la régionalisation. Pour ne citer qu'un exemple – mais lequel ! – le mode de calcul des rémunérations des fonctionnaires repose actuellement sur un véritable vide juridique ! D'où les incertitudes qui pèsent, à très court terme, sur la

situation des personnels... Une autre constante est à souligner et elle ne surprendra personne : l'administration interprète systématiquement chaque texte dans le sens le plus défavorable aux ayant droits.

D'où parfois la nécessité de saisir le juge administratif, d'attendre les procédures d'appel en Conseil d'État, dans des délais qui peuvent courir sur des années...

Vous lisez ce livret alors que la période de mutations *intra* va s'ouvrir, et vous souhaitez obtenir des renseignements : n'hésitez pas à nous contacter, par téléphone, par fax ou par mèl, pour toute information supplémentaire (voir page 16). Les commissions paritaires du SNES sont présents pour vous renseigner et pour essayer de vous aider à définir au mieux votre stratégie. Sachez également que, et malgré l'affirmation de certains, l'intervention du **SNES** dans les groupes de travail ou en CAPA, visera à vérifier l'exactitude des résultats et à améliorer, autant que possible, les situations individuelles dans le respect des droits de tous les intéressés. C'est pour cela que la fiche syndicale est si importante. Nous pourrons aussi, une fois votre affectation connue, vous mettre en rapport avec le **S-1** de l'établissement dans lequel vous venez d'être affecté(e). Dans tous les cas, nous ferons notre possible pour que votre arrivée dans « l'île à grand spectacle » ne relève ni du péplum, ni du thriller...

À bientôt sans doute,

Le Secrétariat académique

I – TRANSPORT & DÉMÉNAGEMENT

Le décret n°89-271 du 12/4/1989 fixe les principes suivants :

• Cas général

Le décret ouvre droit au versement d'une indemnité forfaitaire, que l'on ait fait ou non un déménagement (voir calcul annexe page 15), à une prise en charge de 80 % des billets d'avion du fonctionnaire, de ses enfants et de son conjoint (pour ce dernier sous certaines conditions de ressources). L'indemnité de déménagement dans certaines académies (c'est le cas de Nancy-Metz) est versée en deux fois. Le décret ouvre droit pour chaque fonctionnaire muté à une avance sur frais égale à 100 % du montant, **payable par le rectorat de départ**. Très souvent les rectorsats prétextent un manque de crédits pour refuser cette avance. **Demandez au S-3 du SNES de votre académie** d'intervenir auprès du service rectoral compétent.

Quel rectorat prend en charge les frais ?

La note ministérielle DPMA A6 n° 177 du 22 juillet 2005 précise « *qu'il appartient à l'académie [des nouveaux personnels mutés dans l'académie] d'établir l'arrêté d'ouverture de droit à prise en charge et d'assurer le paiement de l'indemnité forfaitaire ou le*

remboursement de leur frais de transport ».

C'est donc votre académie d'origine qui doit prendre en charge les différents frais et vous devez constituer tous les dossiers utiles auprès des services compétents de votre académie. Lors des demandes de réservation d'avion, proposez plusieurs dates.

• Cas particuliers

En ce qui concerne les collègues arrivant d'un TOM, trois cas sont à distinguer :

a/ Votre précédent poste avant votre affectation en TOM était l'académie de La Réunion :

vos billets et votre indemnité de déménagement prennent en compte la distance TOM/Réunion.

b/ Votre académie d'origine se situe en métropole : votre voyage et indemnité de déménagement

sont pris en charge jusqu'en métropole mais, attention, vous n'avez aucune prise en charge métropole/Réunion.

c/ Vous étiez en poste à Mayotte (loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001)

1. Vous étiez auparavant en poste à La Réunion : sous réserve d'avoir effectué deux ans de service à Mayotte, vos IFCR (indemnité de déménagement) et billet(s) d'avion sont calculés sur la base Mayotte/La Réunion.



2. Vous étiez auparavant en poste en métropole : votre IFCR sera calculée sur la base Mayotte/métropole mais, s'agissant des billets d'avion, vous avez le choix entre la prise en charge Mayotte/Réunion ou Mayotte/métropole. Attention : si vous optez pour Mayotte/métropole, vous devrez prendre à votre charge le trajet métropole/Réunion.

• Absence de prise charge

Enfin, il n'existe pas de prise en charge du voyage ni du déménagement en cas de première nomination en tant que titulaire – sauf si des services antérieurs en tant que non-titulaire ont été effectués (voir le décret n°2003-1182 du 9 décembre 2003) – de retour de détachement ou de séjour dans l'ancien poste inférieur à 4 ans. Les 4 ans de service en France métropolitaine (ou dans le DOM que l'on quitte) devaient être, auparavant, effectués de manière ininterrompue. Le Conseil d'État a annulé cette exigence illégale de l'administration (Conseil d'État, 14 avril 1995, ministre de l'E.N. contre M. Dominique CHIAVERINI, n°148 498 – Voir *US* n° 370 du 9/6/95 p.16). L'administration doit donc accepter désormais d'additionner des services discontinus.

Nous conseillons vivement aux collègues effectuant un déménagement de choisir une société qui présente toutes garanties (engagement écrit) en matière de délai, de prix, de date de paiement, d'assurance. À noter que

certaines sociétés ont un accord avec la MAIF.

II – TRAITEMENT - FINANCES

• Avance sur traitement

Elle est de 2 mois. Il convient de la demander au rectorat d'origine dès réception de l'arrêté de mutation (Circ. 73-001 du 03/01/73 et décret 53-1266 q- RLR 205-05) dès les résultats de l'inter.

Le remboursement se fera à La Réunion par retenue mensuelle pendant 6 mois. Nous déconseillons fortement d'arriver sans un minimum de fonds : l'installation implique de nombreux frais.

• Certificat de cessation de paiement

Veillez à ce qu'il soit envoyé le plus rapidement possible et qu'il ait pour date d'effet celle de la rentrée administrative de manière à ce que le service payeur puisse mettre en place au plus tôt, après réception du procès-verbal d'installation que vous signerez dans votre établissement dès la rentrée, la fiche de liaison par laquelle le Trésor Public mandatera régulièrement le traitement.

• Rémunération

Le traitement de base métropolitain (Tm) est augmenté de 35 % (indemnité de vie chère), le tout multiplié par l'index de correction (1,138).

Le traitement Réunion (Tr) est donc ainsi calculé : $Tr = Tm \times 1,35 \times 1,138 = Tm \times 1,5363$ (vous

trouvez les grilles de salaires indexés sur le site du SNES Réunion).

Les allocations familiales sont légèrement moins élevées qu'en métropole ; la retenue retraite est la même qu'en métropole (7,85 % du traitement brut métropolitain) ainsi que les retenues MGEN, CSG et contribution solidarité.

• Impôts

On utilise les mêmes tranches d'imposition qu'en métropole mais le montant de l'impôt ainsi calculé subit un abattement de 30 %.

• Indemnité d'éloignement

A disparu en 2001. Plus personne ne touche donc aujourd'hui cette indemnité.

• Congés bonifiés

Après trois ans de présence à La Réunion, le fonctionnaire a droit avec sa famille à un voyage en métropole pendant les congés scolaires (un mois ou deux mois) mais, pendant ce congé, le fonctionnaire est payé au taux métropolitain. Ce congé est en principe d'une durée totale minimale de 38 jours et maximale de 65 jours. Pour les enseignants, obligation est faite de prendre ces congés dans les limites des vacances scolaires (qui ne comportent jamais de durée supérieure à 6 semaines). Pour accorder ces congés bonifiés, l'administration peut demander la preuve que les intérêts matériels sont situés en métropole. Dans le cas contraire c'est un régime « local » qui s'applique. Ce régime réduit considé-

ablement pour les fonctionnaires réunionnais ou résidant depuis longtemps à La Réunion les droits ci-dessus, en général un voyage tous les 5 ans pris en charge à 50 % seulement ! Le SNES s'élève vigoureusement contre ces dispositions discriminatoires introduites sans concertation par le gouvernement Raymond Barre en 1978 et que le ministère de la Fonction publique s'obstine à maintenir...

• Bonification de retraite

Elle est pour l'instant du tiers (3 ans de présence effective à La Réunion donnent 4 années d'ancienneté pour la retraite fonction publique). Un amendement à la loi programme pour l'Outre mer (LOOM) a tenté de remettre en cause cette bonification pour « services hors Europe », amendement finalement retiré sous la pression syndicale.

Comme nous le craignons, le ministre de l'Outre mer, Yves JÉGO, à travers la loi de finance rectificative 2008, a fait passer la réforme de l'indemnité temporaire de retraite (ITR). La place nous manque ici d'en expliquer le détail et nous renvoyons le lecteur à l'article que nous y consacrons sur notre site (rubrique « carrière et rémunération / retraites »). Le nouvel arrivant retiendra seulement que, sauf exception, s'il prend sa retraite à La Réunion, il n'aura plus droit à quelque majoration que ce soit et qu'il lui faudra faire face à la « vie chère » sans compensation... Le SNES demande l'abrogation de cette réforme.

III – VIE PRATIQUE

• Banque et consommation

Presque toutes les banques métropolitaines ont des agences à La Réunion. Cependant, il n'existe pas d'agence du Crédit Mutuel des Enseignants. En arrivant, vous pouvez ouvrir un compte bancaire ou un CCP. Si vous gardez celui de métropole, faites figurer sur votre chéquier une adresse réunionnaise, car certains commerçants refusent les chèques "hors Réunion". Il existe des distributeurs automatiques partout et l'usage de la CB est généralisé. La consommation est de même type qu'en métropole : la "boutique" traditionnelle et souvent tenue par un chinois a été largement supplantée par la superette, le supermarché ou l'hypermarché... dans l'ensemble des centres urbains. Le coût de la vie est nettement supérieur à celui de métropole.

• Logement à l'arrivée

Il est prudent d'arriver quelque temps avant la préentrée, de manière à disposer d'un délai suffisant pour consulter les agences immobilières, visiter les appartements, etc. Un détail : les taxis assurent la liaison entre l'aéroport de Gillot et St-Denis,



une navette existe également, beaucoup moins chère. Dans toutes les villes, on peut trouver des taxis collectifs.

Sauf cas particuliers d'accueil à l'arrivée par des membres de la famille ou des connaissances, les nouveaux arrivants doivent prévoir un séjour en hôtel avant la location effective d'un appartement ou d'une villa.

Tous les types d'hôtels existent ainsi que des pensions de famille et des gîtes ruraux à prix intéressants.

Il existe maintenant à La Réunion une solution originale et peu coûteuse (49 € par semaine, dégressif dans le temps et dans les séjours) pour se loger. L'idée est de mettre en relation des personnes qui cherchent pour une période momentanée un logement et des particuliers qui souhaitent que leur maison soit habitée pendant leur absence. Seules obligations pour l'occupant : dormir sur place, et nourrir les animaux s'il y a lieu.

"Partir tranquille" peut être joint par téléphone au 0692 26 72 76 ou par mel à

reunion@partirtranquille.com et les prestations peuvent être consultées sur leur site internet : www.partirtranquille.com.



• Location

De nombreuses agences immobilières offrent un choix assez large d'appartements et de villas (prix très variables selon standing, localité), dont le loyer, dans les villes importantes et sur la côte ouest, est en général supérieur à la moyenne métropolitaine.

Il existe aussi un marché actif de location de particulier à particulier. Vous trouverez des annonces publiées hebdomadairement dans les quotidiens locaux : le jeudi, dans *Le Quotidien* et le samedi dans le *JIR* (Journal de l'Île) qui les publie sur son site internet (www.clicanoo.com).

• Véhicule

Le réseau de transports en commun étant notoirement insuffisant, il est bien difficile de se dispenser de véhicule personnel à La Réunion. Les voitures neuves coûtent à l'achat au moins 20 % plus cher qu'en métropole. Toutes les grandes marques sont implantées sur l'île. Le marché de l'occasion est très actif et il est possible de négocier des rabais dans les garages à cause du nombre important de voitures à vendre.

Si vous importez un véhicule, au moment de la mutation, sachez qu'aucune taxe n'est imposée si vous possédez votre véhicule depuis plus de six mois et s'il est immatriculé en métropole. Si vous achetez un véhicule en TT qui a roulé avant d'arriver, vous acquitterez des taxes légèrement inférieures à la détaxe que vous avez obtenue (solution souvent retenue pour les périodes de congés boni-

fiés, les collègues ramenant leur véhicule à l'issue du congé en ayant ainsi économisé le prix d'une location).

À l'arrivée, vous pouvez éventuellement louer un véhicule pour quelques jours : le SNES, à votre demande, vous communiquera les coordonnées des agences aux prix les plus intéressants.

• Circulation

Le parc automobile s'accroissant beaucoup plus vite que le réseau routier, l'île connaît une saturation certaine (embouteillages à St-Denis, "bouchons" sur de nombreux itinéraires surtout dans l'ouest et le sud-ouest de l'île). Des réseaux urbains et interurbains assurent le transport des voyageurs par bus, mais le système reste à améliorer. Le trajet a d'ailleurs tendance à se calculer en temps et non en kilomètres... L'ouverture de la « route des Tamarins » qui permet de relier St-Denis au Tampon par autoroute sans interruption a toutefois considérablement amélioré les choses, mais des bouchons persistent le matin.

• Liaisons aériennes

Des liaisons quotidiennes existent avec la métropole (*Air France*, *Air Austral*, *Corsair*) : les vols sont tous sans escale (11 à 12 h). Plusieurs vols quotidiens relient La Réunion et Maurice. Des liaisons régulières existent avec Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, Les Comores, l'Afrique du Sud, le Kenya. *Air Austral* a ouvert une liaison avec la Nlle-Calédonie en avril 2009 et dessert Bangkok

depuis peu. De l'île Maurice (trois quarts d'heure de vol) on peut rejoindre l'Inde, Singapour, l'Australie, etc.

Les prix des billets d'avion Réunion/Métropole (A/R) varient selon les "périodes". Malheureusement, les compagnies aériennes ont toutes inclus les périodes comportant les vacances scolaires dans leur gamme de tarification la plus élevée (de 1000 à 1700 € en classe tourisme). En dehors de ces périodes, on trouve des billets aux alentours de 800 €. La Réunion compte deux aéroports : celui de Roland Garros (anciennement "Gillot") dans le Nord, et celui de Pierrefonds dans le Sud desservi par *Air Mauritius* avec une escale à Maurice et par *Air Austral* avec une escale à Roland Garros.

• Climat et santé

Le climat est très supportable en général. La période chaude et humide se situe de décembre à mars avec des risques de cyclones et de fortes pluies. Il existe une opposition marquée entre l'Est, côte sous le vent, et l'Ouest, côte au vent, plus sèche.

Aucune pathologie particulière à l'île n'était à signaler avant l'épi-

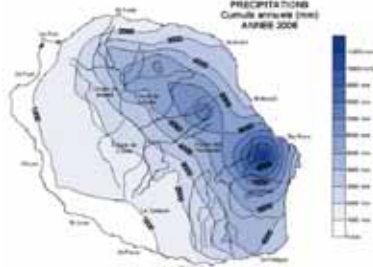
démie de *chikungunya* qui s'est déclarée il y a cinq ans. L'environnement médical (médecins généralistes et spécialistes, laboratoires, infirmiers, pharmaciens, dentistes, etc.), sans atteindre le taux de densité métropolitain, s'en rapproche assez sensiblement. Deux centres hospitaliers principaux existent à St-Denis (C.H.D.) et à St-Pierre. Comme en métropole, la médecine d'urgence (hôpital, S.O.S.) est assiégée et peine à faire face.

• Chikungunya

L'île (ainsi que le Sud-ouest de l'Océan indien) a connu une sérieuse crise sanitaire il y a quatre ans avec l'épidémie de *chikungunya* (que l'on a traduit par « maladie de l'homme courbé »). Cette maladie virale peut être grave si elle touche des personnes fragiles ou ayant d'autres problèmes de santé. La lutte antivectorielle ayant porté ses fruits, le nombre de cas enregistrés depuis l'an dernier est devenu marginal mais il convient de ne pas baisser la garde et de se protéger d'*Aedes Albopictus*, moustique vecteur du virus, en usant de répulsifs et en asséchant tous les sites susceptibles de constituer des lieux de ponte du moustique.

• Scolarisation des enfants

La scolarisation des enfants ne pose aucun problème. Il est à noter toutefois que pour les petits, les places en crèche sont en nombre insuffisant. À l'autre extrémité du cursus, il est possible de poursuivre à l'université un cycle complet en Lettres, Histoire, Géographie, Anglais, Droit, Scien-



IV – ÉDUCATION

241 000 élèves dont 16 650 étudiants sont scolarisés, ce qui représente 1/3 de la population totale de l'île.

• Établissements scolaires

664 établissements scolaires sont dénombrés et se répartissent comme suit :

Primaire : 538 écoles maternelles et primaires dont 26 écoles privées sous contrat.

Secondaire

- 81 collèges publics – dont 17 classés en ZEP, 19 en APV dont 18 en "Ambition Réussite" – et 25 SEGPA dont 11 en APV/AR ;

- 30 lycées d'enseignement général et technologique dont 2 privés sous contrat et 1 APV/AR ;

- 15 lycées professionnels dont 2 privés sous contrat ;

CIO : 7 centres d'information et d'orientation sont implantés dans l'académie.

Supérieur : Université, IUT, IUP, IUFM.

• Adresses utiles

Académie de la Réunion

- Rectorat

24, Av. Georges Brassens –
97702 St-Denis Messag Cedex 9
Tél. : 0262 48 10 10
Fax : 0262 28 69 48
Site internet : www.ac-reunion.fr

- Bureau du mouvement (chef

de service : Mme CLOUPET-MANTE

Tél. : 0262 48 13 35
0262 48 13 32
0262 48 13 31

Fax : 0262 48 11 11

Mèl : mvt2011@ac-reunion.fr

- Établissements scolaires du second degré :

www.ac-reunion.fr/ rubrique « L'Académie »

• Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire offre une particularité à La Réunion : il comprend deux longues périodes de congés. Attention : cinq semaines pour l'été austral (vacances commençant juste avant Noël), cinq à six semaines en fin d'année scolaire (vacances commençant la deuxième semaine de juillet).

En 2011, la rentrée des enseignants est fixée au mercredi 17 août, celles des élèves au lendemain. La sortie est fixée au samedi 7 juillet 2012. Le calendrier complet est disponible sur www.ac-reunion.fr/outils/calendrier-scolaire.html

• Conditions de travail

Les conditions de travail sont semblables à celles de la métropole. Les rapports avec les élèves sont généralement bons. Néanmoins, depuis quelques années, les phénomènes propres à certaines zones des villes de métropole (montée des incivilités et de la violence, dégradations, racket, toxicomanies, etc.) ont tendance à se développer dans et autour

des établissements scolaires, du moins dans certaines zones. Le **SNES**, en concertation avec l'ensemble des organisations représentatives du monde scolaire, mène une réflexion sur cette inquiétante évolution. L'arrivée et l'adaptation sur l'île ne posent en général pas de problème, de par le processus historique de peuplement et de métissage (navigateurs divers, colons, esclaves, engagés indiens, arrivées plus récentes de « z'arabs » c'est-à-dire des musulmans venus d'Inde, de chinois, de « zoreils » avec la départementalisation...). Moyennant quoi, il serait réducteur de croire, comme cela fut obstinément répété dans le passé, que "La Réunion, c'est la France" : l'usage très largement répandu du créole à côté du français, l'existence d'une culture originale, longtemps opprimée, voire niée, mais qui s'affirme vivante et féconde, le dynamisme de la revendication identitaire – pour s'en tenir à ces quelques points – permettent progressivement à l'enseignant nouvellement arrivé, s'il y met ce qu'il faut d'écoute, d'intérêt et de respect, de comprendre et d'apprécier ce que poètes et écrivains désignent ici du terme de "créolité".

V – LOISIRS ET CULTURE

• Médias

Trois quotidiens sont publiés localement, le *JIR (Journal de l'Île)*, *Le Quotidien* et *Témoignages*. Les journaux nationaux sont livrés avec un délai supplémentaire de 24 à 72 h. et sont 30 % plus chers environ. *Le Monde* coûte, par

exemple, 2,00 € mais il est désormais publié à La Réunion. Pour les autres journaux nationaux, sachez que la poste livre avec retard et irrégularité les abonnements : Tout dépend de l'importance du fret...

L'information radio-télé, longtemps monopolisée par le pouvoir en place, a exigé de rudes combats de la part des organisations démocratiques, notamment du SNES (procès de 19 militants du SNES en juin 1978, pour avoir occupé les locaux de l'ORTF de St-Denis). En 1991, les dramatiques événements liés à la suppression de *Télé-Free-DOM* ont montré à quel point la société réunionnaise est sensibilisée aux problèmes de liberté d'expression et de pluralisme. De nombreuses radios privées émettent sur la bande FM. On trouve sur place des postes à peu près au prix métropolitain. En plus des chaînes locales (une publique, *Réunion 1ère* et une privée, *Antenne Réunion*), la TNT permet de recevoir les chaînes publiques nationales. On trouve aussi *Canal +*, ainsi que le satellite (*Canal satellite* et *Parabole Réunion*). Un nombre croissant de retransmissions "en direct" tend à rapprocher le téléspectateur réunionnais (bien oublié pendant des années !) de l'actualité nationale et mondiale. L'utilisation de l'Internet est très répandue mais la liaison ADSL, possible autour des centres urbains, est beaucoup plus chère et plus lente qu'en métropole du fait des limitations propres au câble *Safe* reliant La Réunion au reste du réseau mondial. Les opéra-

teurs se sont multipliés ces derniers temps et offrent des abonnements combinés comme en métropole. Faites jouer la concurrence ! Mieux vaut prévoir un abonnement local dès votre arrivée pour éviter de payer la liaison avec la métropole à chaque communication.

• Culture et spectacles

De nombreux théâtres existent sur l'île. Il est possible d'y voir des spectacles montés par des troupes locales dont certaines ont acquis une renommée internationale. Des concerts en plein air ont lieu régulièrement. Tous les ans se déroulent un festival de danse à St-Leu, un festival du court métrage à St-Benoît, de films à St-Denis et de musique, le SAKIFO, à Saint-Pierre.

En revanche, les librairies sont peu nombreuses et proposent surtout les derniers livres ou best-sellers du moment. Il est nécessaire de recourir à la commande pour obtenir des titres précis. Par contre, elles comportent toutes maintenant un rayon conséquent consacré à la littérature créole.

• Sports et nature

On pratique à La Réunion, en compétition ou pour les loisirs, toutes les activités de mer, de plage, de randonnées, d'escalade (y compris le canyoning), de sports aériens (deltaplane, parapente, ULM...) ainsi que les sports collectifs et toutes les autres activités compatibles avec le climat (pas de "sports d'hiver", même sur notre Piton des Nei-

ges...). Pour les loisirs familiaux, les VVF ont été remplacés par « Les Villages des Australes » (Saint-Gilles) et un réseau en plein développement de tables et chambres d'hôtes ainsi que des fermes auberges (notamment dans les Hauts). De très nombreux itinéraires de randonnée, principalement dans les cirques et autour du volcan de La Fournaise, offrent des gîtes gérés par la Maison de la Montagne, où, en général, le gardien sert également des repas.



VI – SNES

Les élections professionnelles de décembre 2008 l'ont confirmé : avec 24 des 50 sièges à pourvoir en CAPA et CCPA, le SNES est,

de loin, comme en métropole, le syndicat le plus représentatif du Second degré à La Réunion. Les élections d'octobre prochain devraient le confirmer. Il existe des S-1 dans plus de 80 % des lycées et collèges. Face au mouvement de déconcentration imposé par le ministère, le SNES a pris toutes ses responsabilités dans les groupes de travail académiques sur les barèmes intra ou sur les barèmes de la hors classe en relation avec le S-4 et les autres sections académiques. Il a développé son analyse, posé ses revendications et su faire aboutir un certain nombre de ses points de vue. Il siège aussi au Conseil Technique Paritaire Académique (C.T.P.A.), au Conseil Académique de l'Éducation nationale (C.A.E.N.), au Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (C.C.E.E.) et dans de multiples commissions académiques.

• Le SNES et l'action

Outre le « serpent de mer » de l'indexation des salaires des fonctionnaires, après la réforme de l'indexation des retraites (ITR), et pendant que se pose la question du devenir des bonifications de retraite « hors Europe », La Réunion est confrontée, comme d'autres académies, aux suppressions de postes en tout genre et se mobilise à son rythme telle cette grève majoritaire menée le 25 février 2011, les TRMD refusés dans de nombreux établissements, les « blocages » et, bien sûr, les manifestations devant les grilles du rectorat ou dans la rue. Le SNES prend évidemment toute sa place dans ces mobilisations tant dans les conflits ponctuels que généraux. À La Réunion, comme ailleurs, le SNES est une référence dans le paysage syndical.



VII – ADRESSES UTILES

• COMPAGNIES AÉRIENNES

AIR FRANCE

49 Avenue de l'Opéra. 75001 Paris
Tél : 0892 70 26 54

CORSAIR

Tél. : 0820 042 042

AIR AUSTRAL

2, rue de L'Église. 75001 Paris
Tél. : 0825 013 012

Mèl : paris@air-austral.com

AIR MAURITIUS

5 Bd de La Madeleine. 75001 Paris
Tél. : 0890 71 03 15

Mèl : mkparis@airmauriti.us.com

• AGENCES IMMOBILIÈRES

(quelques unes, parmi d'autres)

ST-DENIS

LES FLAMBOYANTS

Tél. : 0262 90 17 70

Guy HOQUET

0262 41 66 00

ST-PIERRE

LEMERLE & RIVIÈRE

Tél. : 0262 25 89 71

Web : lemerle-riviere.com

ACCORD IMMOBILIER

0262 96 33 66

LE TAMPON

LEMERLE & RIVIÈRE

Tél. : 0262 27 03 22

Fax : 0262 57 22 75

VITRY SUD

Tél. : 0262 57 41 79

Tél. : 0262 57 09 35

ST-PAUL / ST-GILLES

COREV

Tél. : 0262 33 07 97

Mèl : corevimmo@wanadoo.fr

IMMOBILIÈRE du LAGON

Tél. : 0262 24 46 87

Web : l'immobiliere-du-lagon.com

Tél. : 0262 57 91 93

ST-ANDRÉ / ST-BENOÎT

OFIM Saint-Benoît

0262 50 17 50

www.ofim.fr

SEMPRO

Tél. : 0262 50 17 00

• LOCATIONS DE VOITURES

Vous avez tout intérêt à louer une voiture par internet, c'est moins cher et vous pouvez la récupérer à l'aéroport

EUROPCAR - Aéroport Gillot

0262 48 81 87

Mèl : europcar-reunion@wanadoo.fr

HERTZ - Aéroport Gillot

Tél. : 0262 28 05 93

Web : www.hertzreunion.com

BUDGET - Aéroport Gillot

Tél. : 0262 28 01 95

Web : www.budget-reunion.com

ADA - Aéroport Gillot

Tél. : 0262 48 81 83

Mèl : info@ada-reunion.com

AU BAS PRIX

Tél. : 0262 48 81 89

Web : www.aubasprix.fr

AVIS - Aéroport Gillot

0262 29 48 32

• MUTUELLE

MGEN

à ST-DENIS

Av. Mgr Mondon
97487 ST-DENIS Cedex

Antenne à **ST-PIERRE**
115 rue Marius et Ary Leblond

Tél. : 0821 221 974

• ASSURANCE

MAIF à **ST-DENIS & ST-PIERRE**

183 rue Jules Auber
BP 811. 97476 ST-DENIS Cedex

Tél. : 0262 20 99 20

15 rue M. & Ary Leblond. 97410 ST-PIERRE

Tél. : 0262 96 96 20

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Décret n° 89-271 du 12 avril 1989 publié au J.O. du 30 avril 1989, modifié le 9 décembre 2003 par le décret n° 2003-1182

• Frais de prise en charge

Le texte du décret n° 89-271 précise les modalités de la prise en charge du voyage en avion, de l'indemnité forfaitaire destinée à faire face aux frais de transport de bagages si un logement meublé est mis à la disposition du fonctionnaires par l'administration et de déménagement si le fonctionnaire n'a pas de logement meublé (ce qui est très majoritairement le cas dans l'Éducation nationale).

Ces deux éléments (billet d'avion et indemnité forfaitaire) ne sont pris en charge qu'à 80% pour les personnels mutés à leur demande (art. 19-1 avant dernier alinéa) ce qui est le cas de l'immense majorité des personnels changeant d'affectation.

• Ayant droits

Le fonctionnaire, le conjoint, les enfants à charge ou ceux du conjoint (au sens de la législation sur les prestations familiales) et les ascendants vivant sous le toit du fonctionnaire intéressé.

Le conjoint doit remplir l'une des deux conditions suivantes pour ouvrir droit à la prise en charge des frais : le conjoint a des ressources personnelles inférieures au traitement correspondant à l'indice brut 340 (soit l'indice nouveau majoré 309, environ 16 600 €) ou le total des ressources personnelles du conjoint et du traitement du fonctionnaire concerné n'excède pas trois fois et demi ce montant.

• Conditions de séjour

Il faut avoir rempli quatre années de service en métropole. Aucune indemni-

sation n'est versée en cas de nomination provisoire, de première nomination dans la Fonction publique*, de déplacement d'office disciplinaire, de mise en disponibilité ou en détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension, ou en position hors cadre.

• Montant de l'indemnité forfaitaire

Il dépend de la distance entre la résidence de départ et celle d'arrivée. Pour ce qui concerne les mutations métropole/La Réunion et réciproquement, le calcul est le suivant :

$I = 0,28 \times 9345 \times P + 953,57$ où I est le montant de l'indemnité, en euros, et P le poids de mobilier fixé par arrêté. Pour la catégorie A, le poids P (en tonnes) est fixé de façon suivante :

- pour l'agent : 1,6 ;
- pour le conjoint : 2 ;
- par enfant ou ascendant à charge : 0,4.

Pour un couple avec deux enfants le calcul donne environ 10 000 € soit 80% de la somme totale en cas de mutation demandée. À noter que, si les deux conjoints sont fonctionnaires, le calcul séparé des deux indemnités (un seul bénéficiant de la majoration pour enfants) donne un total inférieur au total dont bénéficierait un fonctionnaire marié à un conjoint sans profession.

Pour les distances entre DOM, contactez nous.

• Avance

Le bénéficiaire de l'indemnité peut, aux termes de l'article 44 du décret, demander l'avance de l'intégralité de cette indemnité.

* sauf en cas de services antérieurs en tant que contractuel, s'élevant à au moins quatre ans de service (cf. décret n° 2003-1182 du 9 décembre 2003)



Section académique (S-3)

Résidence Les Longanis Bât C
7, Bd. Mahatma Gandhi
BP 30072. 97491 Ste-Clotilde Cedex
Tél. : 0262 97 27 91
Fax : 0262 97 27 92
Mèl : s3reu@snes.edu

• Joindre le SNES par téléphone

M. ZERWETZ : 0692 87 00 48

É. BARRACO : 0692 71 01 92

L. MILLOT : Tél. / fax : 0262 57 59 50

Stagiaires : A. MOREAU : 0692 77 15 00

TZR : J. LAFON : 0692 34 97 95

• Responsables par disciplines

Philo/Lettres classiques et modernes

Corinne PEYRÉ

mutphilo@reunion.snes.edu
mutlettres@reunion.snes.edu

Documentation / Technologie

Abderrazak IDRISSE

mutdoc@reunion.snes.edu
mutechno@reunion.snes.edu

Langues

Élizabeth BARRACO

mutanglais@reunion.snes.edu
mutallemand@reunion.snes.edu
mutespagnol@reunion.snes.edu
mutautreslangues@reunion.snes.edu

Histoire-Géographie / S.E.S. Économie et Gestion

Éric DUCROUX

muthistgeo@reunion.snes.edu
mutses@reunion.snes.edu
mutecogestion@reunion.snes.edu

Mathématiques / Sc. Physiques / S.V.T.

Lionel MILLOT

mutmaths@reunion.snes.edu
mutphys@reunion.snes.edu
mutsvt@reunion.snes.edu

Musique / Arts plastiques

Carine TAUSSAT

mutedmus@reunion.snes.edu
mutartspla@reunion.snes.edu

S.T.I. / S.T.L. / S.T.M.-S/ Biochimie

Gilbert MARTIN

mutsti@reunion.snes.edu
mutstms@reunion.snes.edu
mutstl@reunion.snes.edu

COPsy-DCIO

Michel ZERWETZ

zerwetz@wanadoo.fr

CPE

Rahiba DUBOIS - Olivier MORIN

ralidubois@orange.fr
olivier-morin@hotmail.fr



Rés. Pierre et Sable - Appt 7
88 Chemin Bancoul
97490 STE-CLOTILDE

Tél. : 0262 29 52 74
GSM : 0692 91 23 50
Site internet : <http://snep-reunion.org>
Mèl : snep.reunion@wanadoo.fr